

SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE (SCAC)

FEF OSC 2025-2026

APPEL A PROJETS

Appui au renforcement des actions de la société civile pour les droits des femmes et l'égalité de genre en Haïti

1. CONTEXTE GENERAL

Depuis plusieurs années, l'Ambassade de France en Haïti s'engage aux côtés des acteurs locaux pour stimuler et accompagner des initiatives impulsées localement et dédiées au développement des communautés haïtiennes. Convaincue que la société civile est l'un des moteurs essentiels de changement, elle soutient des projets qui améliorent concrètement la vie des populations, tout en renforçant la capacité des organisations haïtiennes à devenir de véritables leviers de transformation sociale et économique.

Jusqu'en 2024, cet appui s'est principalement concrétisé à travers le Fonds PISCCA (Projets Innovants de la Société Civile et Coalitions d'Acteurs), qui constituait l'outil privilégié de son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). Ce dispositif a déjà permis de financer au total 53 organisations de la société civile haïtienne, à travers trois vagues successives de subventions : 10 organisations entre 2017 et 2019, 19 organisations entre 2021 et 2022, puis 24 organisations entre 2023 et 2024. Au total, près de 3 millions d'euros ont déjà été mobilisés, traduisant l'engagement constant de la coopération française en Haïti et confirmant le rôle de l'Ambassade de France comme partenaire stratégique d'accompagnement et de renforcement institutionnel des organisations de la société civile (OSC).

A partir de 2025, ce dispositif évolue et prend désormais le nom de Fonds Équipe France (FEF). Dans la continuité du PISCCA, le FEF conserve la même vocation : contribuer au renforcement, à la structuration et à la professionnalisation des organisations issues de la société civile haïtienne, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays.

L'objectif de l'édition 2025- 2026 du FEF est de renforcer les actions de la société civile visant à réduire les inégalités de genre en Haïti. Plus spécifiquement, il vise à permettre aux organisations de femmes et d'autres acteurs des droits humains de développer des micro-projets innovants, de renforcer leurs capacités, et d'accroître leur impact dans un contexte social et politique complexe.

Cet appel à projets s'inscrit dans un engagement concret en faveur de l'égalité et de la justice sociale, en soutenant :

- La politique nationale d'égalité Femme-Homme 2024-2034 en Haïti¹, pour renforcer les droits et la participation des femmes dans tous les domaines de la vie politique, sociale, économique et culturelle,
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 et 16², qui promeuvent l'égalité des sexes, l'inclusion et des institutions transparentes et responsables,
- Les actions internationales de la France dans le cadre de sa diplomatie féministe³, visant à renforcer l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits à l'échelle mondiale.

2. CHAMP D'INTERVENTION DE L'APPEL A CANDIDATURES 2025-2026

Cet appel à projet est centré sur la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes en Haïti, en lien avec la défense de leurs droits citoyens, sociaux, économiques, ainsi que leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques.

Les organisations de la société civile candidate pourront développer leur proposition sur l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

A- Plaidoyer et défense des droits de femmes :

En Haïti, les organisations de femmes jouent un rôle important dans la société, notamment en ce qui concerne le plaidoyer et la défense des droits des femmes. Elles sont souvent à l'avant-garde des luttes sociales, dénonçant la corruption, les abus de pouvoir et les injustices, et prennent fréquemment des positions courageuses sur des questions citoyennes essentielles pour l'évolution de la société haïtienne. Dans un contexte où les inégalités de genre sont profondément enracinées, le plaidoyer pour les droits des femmes est crucial pour améliorer leur condition sociale, économique et politique. C'est pourquoi, à travers ce dispositif de financement, le Service de Coopération de l'ambassade soutiendra les organisations qui proposent des projets ciblant plusieurs aspects importants :

- a) **Éducation et sensibilisation aux droits et santé sexuelle et reproductive** : Ces projets viseront à informer et éduquer les femmes et la société en général sur leurs droits fondamentaux, leur santé sexuelle et reproductive, et à promouvoir l'accès à des services de santé adéquats et à des ressources pour une vie saine et épanouie.
- b) **Lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)** : La violence sexiste et les violences basées sur le genre restent un problème majeur en Haïti. Le financement appuiera les initiatives visant à lutter contre ces violences à travers des actions de sensibilisation, d'accompagnement des victimes et de mise en place de mesures légales et institutionnelles.
- c) **Renforcement du pouvoir d'influence des femmes dans la vie politique et sociale** : L'objectif est d'augmenter la participation des femmes aux décisions politiques et sociales, de les soutenir dans leurs actions de plaidoyer pour la représentation politique et dans leur rôle d'actrices dans la gouvernance locale.

B- Autonomisation des femmes et lutte contre les changements climatiques

Haïti, un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles, telles que les cyclones, les sécheresses et les inondations, est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, les femmes haïtiennes jouent souvent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire dans leurs familles. Cependant leurs préoccupations ne sont pas toujours intégrées dans les

¹<https://faolex.fao.org/docs/pdf/hai157333.pdf>

²<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd5-realiser-l-equalite-des-sexes-et-autonomiser-toutes-les-femmes-et-les/>

³<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatique-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-une-diplomatique-feministe-2025-2030/>

documents stratégiques de lutte contre ce phénomène. Les inégalités se manifestent de manière marquée dans l'accès aux ressources, aux informations et/ou formations. Aussi pour adresser cette préoccupation le Gouvernement haïtien a publié en décembre 2024 le plan d'action genre et adaptation aux changements climatiques (horizon 2025-2030)⁴ afin de proposer un cadre qui favoriserait tant l'adaptation ainsi que l'autonomisation des femmes, en particulier dans un contexte où les conséquences climatiques risquent d'exacerber leurs vulnérabilités, notamment dans les zones rurales.

Cette situation illustre l'importance de promouvoir des initiatives permettant de réduire les inégalités de genre et de renforcer l'autonomisation économique des femmes, en particulier face aux défis posés par les changements climatiques. A cet effet, le Service de coopération soutiendra les organisations qui proposent des projets ciblant :

- a) ***Autonomisation économique des femmes*** : Encourager les initiatives qui offrent aux femmes des opportunités économiques, telles que l'accès à : des ressources financières pour la mise en place et/ou renforcement des actifs productifs, de l'énergie propre pour maximiser la valeur ajoutée dans leurs entreprises, des crédits agricoles et des formations en gestion des ressources naturelles.
- b) ***Réduction de l'empreinte carbone*** : Soutenir des projets qui permettent aux femmes d'adopter des pratiques écologiques et durables dans leur vie quotidienne, telles que la gestion des ressources naturelles (eau, terre) et des initiatives de production verte (agriculture durable, énergies renouvelables).
- c) ***Innovation en matière de gestion des risques climatiques*** : Promouvoir des solutions innovantes pour renforcer la résilience climatique des femmes et de leurs communautés, et faciliter leur participation active à la lutte contre les catastrophes naturelles

3. MODALITÉS DE FINANCEMENT

a) Qui peut candidater ? Cet appel à projets s'adresse prioritairement aux organisations de femmes issues de la société civile haïtienne. Toutefois, tout acteur de la société civile engagé dans la promotion des droits humains, en particulier des droits citoyens, sociaux et économiques des femmes, peut également soumettre un projet, y compris les acteurs économiques à but lucratif limité, tels que les entreprises sociales.

b) Durée du projet

Dans le cadre du présent appel, la durée de mise en œuvre du projet est de 12 mois minimum et de 14 mois maximum.

d) Zones géographiques

L'appel s'étend sur tout le territoire national. Une attention toute particulière sera faite **aux OSC de province ou aux projets mis en œuvre en région**. Toutefois, les conditions de sécurité à l'échelle nationale seront l'un des éléments qui seront considérés lors du processus de sélection. Dans le cas où l'examen d'un projet entraînerait des questionnements ou des réserves, un entretien pourrait être effectué avec l'organisation l'ayant présenté afin d'obtenir des assurances sur la pertinence du projet et sur la capacité du porteur à le mener à bien.

⁴<https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2025/01/haiti-partner-country-plan-gender.pdf>

e) Financement

Le montant des financements alloués sur l'enveloppe du FEF 2025-2026 varie selon le type d'organisation et sa structuration. Il est réparti en deux guichets :

Guichet 1 – OSC locales de petite taille

- **Montant de la subvention** : de 10 000 € à 20 000 €
- **Cible** : associations émergentes ou peu structurées
- **Objectif** : soutenir des projets de proximité d'autonomisation économique des femmes portés par des OSC locales favorisant le renforcement de ces structures afin qu'elles puissent développer des initiatives viables et avoir un impact durable.

Guichet 2 – OSC structurées et expérimentées

- **Montant de la subvention** : jusqu'à 45 000 €
- **Cible** : organisations ayant déjà mené des projets significatifs et disposant de structures opérationnelles solides.
- **Objectifs** : soutenir/cofinancer des projets stratégiques qui peuvent avoir un impact significatif sur les politiques publiques et les pratiques sociales

Conditions générales :

L'OSC candidate doit apporter une contribution minimale sur le montant total du projet, soit en numéraire ou sous forme de valorisation financière. Le pourcentage minimum requis varie selon le guichet, soit : **10%** pour les organisations au **Guichet 1** et **20%** pour les organisations au **Guichet 2**. Cette partie peut être constituée :

- D'une contribution financière sur fonds propres sur l'ensemble des lignes du budget ;
- De la valeur des locaux, matériels ou équipements mis à disposition car nécessaire à la réalisation du projet ;
- Du coût des ressources humaines fournies par le porteur de projet.

Les couts indirects (frais de coordination et de suivi, fournitures et consommables etc.) liés aux activités de mise en œuvre seront éligibles à condition de ne pas dépasser 20% du montant de la subvention demandée.

- a) **Les organisations candidates du deuxième guichet** devront justifier qu'elles s'appuient sur des partenariats existants et qu'elles sont capable de mener des projets stratégiques qui peuvent avoir un impact significatif sur les politiques publiques et les pratiques sociales. Pour cela, lors de la demande de subvention, elles devront fournir, les procès-verbaux, les conventions de partenariats ou lettres de partenaires.

b) Communication

Chaque projet doit prévoir un plan de communication. Ces actions de communication seront valorisées et pourront faire l'objet d'un accompagnement de la part du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) en lien avec l'attaché de presse de l'Ambassade de France

Il pourra s'agir, selon le type de projet, de **cérémonie d'inauguration, d'inscription de logos sur les infrastructures, d'annonces radio et presse, de réalisation de vidéos, de portraits, des publications sur les réseaux sociaux, etc...**

4. CRITERES DE SELECTION

La sélection des projets se basera sur la combinaison des critères suivants :

- L'adéquation avec les thématiques de l'appel ;
- La qualité du projet ;
- L'économie des coûts proposés ;
- La zone géographique concernée.

5. CAS D'EXCLUSION

- Dossier incomplet ;
- Dossier reçu après la date limite de dépôt ;
- Dossier ne répondant pas aux critères d'éligibilité et domaines d'intervention du présent appel à projets ;

Les dépenses suivantes ne peuvent être financées sur subvention FEF :

- Achat de parcelles (terrains), de clôtures ;
- Véhicules (achat ou réparation) ;
- Projet de construction et de réhabilitation de bâtiments ;

6. MODALITES DE SELECTION ET DE SUIVI

Après une première présélection technique réalisée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), les dossiers seront soumis à un **comité de sélection franco-haïtien** qui aura pour mission de statuer sur la pertinence du projet et sur l'octroi de la subvention.

En cas d'accord de subvention, un courrier de notification sera adressé au porteur de projet et une convention de financement entre l'Ambassade de France et le porteur du projet sera signée.

La subvention sera versée en deux tranches. Le versement de la seconde tranche sera conditionné à la remise d'un rapport technique et financier d'utilisation du premier versement.

Un opérateur spécialisé réalisera le suivi, l'accompagnement technique et financier du porteur de projet en commun accord avec le SCAC durant toutes les phases de mise en œuvre. Il proposera également des formations pour renforcer les compétences des organisations retenues.

Après la remise du rapport technique et financier final par le porteur du projet, l'ambassade engagera un cabinet pour la réalisation de l'évaluation finale du projet

7. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention doit **impérativement** comporter :

- **Une lettre officielle de demande de financement**, précisant le montant de l'enveloppe sollicitée, adressée au Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ;
- **Le formulaire de demande de subvention, le cadre logique, le budget et le chronogramme dûment rempli**
- Les documents officiels concernant l'association :
 - La **reconnaissance officielle à jour** de l'OSC qui porte le projet par le ministère des Affaires Sociales et du Travail **et/ou autres institutions étatiques compétentes en la matière avec au moins trois mois (3) de validité à partir de la date limite de soumission du projet** ;
 - Les **statuts signés** de l'OSC ;

- Une **attestation originale** de la banque dans laquelle a été ouvert le compte de l'OSC ou **relevé bancaire** sur lequel sera versée la subvention. La devise du compte bancaire doit apparaître clairement.

- **Les procès-verbaux, conventions de partenariat et/ou lettre de partenaires**

Tous les documents seront transmis en **français**.

La demande de financement doit être exprimée en dollar américain (USD) ou en gourdes (Gdes). **La monnaie de paiement pourra être le dollar à la demande expresse de l'organisation. Tous les versements seront effectués au taux de chancellerie en vigueur le jour du paiement.**

L'envoi des dossiers se fait par voie électronique :

scacalter@gmail.com ;

euclide.beaufort@diplomatie.gouv.fr .

L'ensemble des pièces constitutives du dossier devra être envoyé au plus tard le **24 septembre 2025** en précisant dans l'objet du message « **Candidature FEF OSC 2025 /nom de l'OSC / guichet concerné** »

Toutes les informations nécessaires pour candidater sont disponibles également sur notre site :
<https://ht.ambafrance.org/Appel-a-projets-FEF-OSC-2025-2026>

Tout dossier incomplet ou reçu après la date indiquée ne sera pas étudié.

Remarque :

- *Un même demandeur ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre de cet appel. Tout porteur présentant plusieurs dossiers verra la totalité de ses demandes rejetées.*
- *Seuls les porteurs de projet sélectionnés seront contactés, à l'issue du Comité de sélection.*

Pour toute demande, veuillez contacter :

BEAUFORT Euclide

euclide.beaufort@diplomatie.gouv.fr ; scacalter@gmail.com